

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1309

25 mai 2012

SOMMAIRE

Ambigest International S.A.	62816	NIC Netherlands Investment Corp GmbH	62817
Dumanet S.A.	62826	Nippon Express (Belgium) S.A.	62818
Fiducenter S.A.	62806	Nobels S.A.	62819
Future Entertainment S. à r.l.	62799	Nouveau Melusina	62825
GA International Fashion SA	62799	Observe HoldCo S.à r.l.	62826
Heralux	62819	Omega Consulting Services S.A.	62831
Holden Recoveries II S.à r.l.	62803	Onel S.à r.l.	62826
Luxembourg Maroc Business Network ...	62820	Palm Optics Enterprise S.à r.l.	62831
Maginvest S.A., SPF	62797	Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l.	62831
Mercury Twenty Six Holding S.A.	62817	Peak Partners (Luxembourg) S.A.	62832
MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l. ..	62798	Peak Partners Services S.A.	62832
MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à r.l.	62798	Ponte Carlo International Soparfi S.A. ...	62798
Milium Investments S.A.	62801	Portofino S.A.	62818
Milium Properties S.A.	62806	RBC Dexia Investor Services Participa- tions S.à r.l.	62819
Minorca Investment S.A., SPF	62806	Ruralia Finance S.A.	62807
Mobo S.A.	62806	Ruralia Finance S.à r.l.	62807
Montrachais S.A.	62815	Secapital S.à r.l.	62831
Mozina S.à r.l.	62830	Select Capital S.A.	62820
Mundo Pneus S.à r.l.	62816	Sol Mate AG	62825
MY Group	62816	Sunares	62832
Nafoora Holding S.A. SPF	62816	Transcom WorldWide S.A.	62801
Nelissen Engineering S.A.	62817	Wegner Holding S.A.	62818
Neuheim Lux Group Holding V	62786		
Newmed S.A.	62817		

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.449.135,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904757,

Sun Capital Partners Management V, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4998210,

Athena Apparel Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County,

Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940792,

Eifel Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

NIH Alpha Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048111,

NIH Gamma Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048116,

NIH Delta Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048122,

NIH Epsilon Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048124,

NIH Zeta Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092760,

NIH Theta Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092787,

NIH Kappa Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092792,

NIH Lambda Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092804,

all of them here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of twenty-four (24) proxies given under private seal on March 26, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated February 6, 2012, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at six million two hundred fifty-two thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 6,252,635.00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18,500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103,500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352,517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14,500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80,000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class F Shares);
- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385,880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629,370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531,000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43,000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102,125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226,501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1,770,814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class M Shares);
- four hundred twenty thousand sixty-three (420,063) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697,500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325,863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117,500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class Q Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class R Shares);
- two hundred nine thousand one (209,001) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class V Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class X Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) (the Management Fees Share)."

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) in order to raise it from its current amount of six million two hundred fifty-two thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 6,252,635.00) to six million four hundred forty-nine thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 6,449,135.00), by the creation and issuance of one hundred ninety-six thousand five hundred (196,500) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New R Shares).
2. Approval of the subscription of the New R Shares and of the payment of the total subscription price of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) by NIH Gamma Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office

at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048116, by payment in cash in the same amount.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at six million four hundred forty-nine thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 6,449,135.00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18,500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103,500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352,517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14,500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80,000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class F Shares);
- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385,880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629,370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531,000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43,000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102,125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226,501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1,770,814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class M Shares);
- four hundred twenty thousand sixty-three (420,063) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697,500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325,863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117,500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class Q Shares);
- two hundred thirty-four thousand Euro (EUR 234,000.00) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class R Shares);
- two hundred nine thousand one (209,001) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class V Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class X Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) (the Management Fees Share).”

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) in order to raise it from its current amount of six million two hundred fifty-two thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 6,252,635.00) to six million four hundred forty-nine thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 6,449,135.00), by the creation and issuance of one hundred ninety-six thousand five hundred (196,500) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

Intervention – Subscription – Payment

Thereupon intervened NIH Gamma Holdings, LLC, prenamed, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given on March 26, 2012. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

NIH Gamma Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the one hundred ninety-six thousand five hundred (196,500) New R Shares in the aggregate amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) and to fully pay them up by payment in cash in the same amount.

The total amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

Following the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at six million four hundred forty-nine thousand one hundred thirty-five Euro (EUR 6,449,135.00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18,500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103,500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352,517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14,500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80,000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385,880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629,370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531,000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43,000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102,125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226,501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1,770,814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class M Shares);
- four hundred twenty thousand sixty-three (420,063) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697,500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325,863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117,500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class Q Shares);
- two hundred thirty-four thousand Euro (EUR 234,000.00) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class R Shares);

- two hundred nine thousand one (209,001) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class V Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the Class X Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) (the Management Fees Share)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4875852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904757, et

Sun Capital Partners Management V, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4998210,

Athena Apparel Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940792,

Eifel Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

NIH Alpha Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048111,

NIH Gamma Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048116,

NIH Delta Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048122,

NIH Epsilon Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048124,

NIH Zeta Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092760,

NIH Theta Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092787,

NIH Kappa Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092792,

NIH Lambda Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware

19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092804,

toutes ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de vingt-quatre (24) procurations données sous seing privé le 26 mars 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Neuheim Lux Group Holding V" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 février 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions deux cent cinquante-deux mille six cent trente-cinq Euro (EUR 6.252.635,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- quatre cent vingt mille soixante-trois (420.063) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- deux cent neuf mille unes (209.001) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);

- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante-deux mille six cent trente-cinq Euro (EUR 6.252.635,00) à six millions quatre cent quarante-neuf mille cent trente-cinq Euro (EUR 6.449.135,00) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (196.500) parts sociales ordinaires de catégorie R d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts R).

2. Approbation de la souscription des Nouvelles Parts R et du paiement du prix de souscription d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) par NIH Gamma Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048116, par un apport en numéraire pour un même montant.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent quarante-neuf mille cent trente-cinq Euro (EUR 6.449.135,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- quatre cent vingt mille soixante-trois (420.063) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);

- deux cent trente-quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- deux cent neuf mille unes (209.001) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees)."

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante-deux mille six cent trente-cinq Euro (EUR 6.252.635,00) à six millions quatre cent quarante-neuf mille cent trente-cinq Euro (EUR 6.449.135,00) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (196.500) parts sociales ordinaires de catégorie R d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, est intervenue NIH Gamma Holdings, LLC, précitée, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précité, en vertu d'une (1) procuration donnée le 26 mars 2012. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

NIH Gamma Holdings, LLC, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts R, d'une valeur totale de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) et de les libérer intégralement par un apport numéraire pour un même montant.

Le montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

Suite à quoi, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent quarante-neuf mille cent trente-cinq Euro (EUR 6.449.135,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingts (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);

- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- quatre cent vingt mille soixante-trois (420.063) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);
- deux cent trente-quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- deux cent neuf mille unes (209.001) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2012. Relation: EAC/2012/4487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012042686/611.

(120056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Maginvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGINVEST S.A., SPF, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.475, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 septembre 1997, numéro 487.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2867 du 30 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Caroline WOLFF, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie ARPEA, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation Madame Anne-Marie Pesch, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui conclut que le bilan et le compte de profits et pertes donnent une image fidèle du patrimoine de la Société et que les opérations de liquidation ne donnent pas lieu à des observations particulières. Il propose de donner décharge au liquidateur.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée générale approuve les comptes de liquidation.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société MAGINVEST S.A., SPF a cessé d'exister définitivement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. LAC/2012/14709. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012047287/64.

(120063468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012047294/12.

(120063795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

MGP Japan Core Plus TMK 4 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012047296/12.

(120063938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 avril 2012

Messieurs DE BERNARDI Alexis, DIEDERICH Georges et Régis DONATI sont renommés administrateurs.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012047348/15.

(120063537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

GA International Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.653.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 13 avril 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions des actionnaires prises en date du 6 février 2012, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Prendre acte des démissions de Monsieur Michel Thill et Mademoiselle Nellie Esparza Segá de leurs mandats d'Administrateurs de la Société, avec effet respectif au 15 janvier 2012 et 13 avril 2012, et nommer la personne suivante en tant qu'Administrateur de la Société:

- Monsieur Matteo Colafrancesco, employé privé, né à Velletri, Italie, le 15 décembre 1976, demeurant professionnellement à Via Bossi 6, CH-6900 Lugano, Suisse, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 13 avril 2012, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

GA INTERNATIONAL FASHION S.A.

Référence de publication: 2012047696/19.

(120064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Future Entertainment S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-6832 Betzdorf, Media Center Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 19 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 791 of 11 April 2009 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 145.414. The Articles of incorporation have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary, on 15 October 2009, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2235 of 16 November 2009.

The meeting is declared open with Mrs. Antoinette QURESHI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Sabine PERRIER, private employee, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(i) the sole member ("VMIL" or the "Sole Member") present or represented by proxy and the number of its units are shown on an attendance-list; this attendance-list signed by the General Meeting, the proxy of the represented Sole Member and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(ii) it appears from the attendance list that the four hundred thousand (400.000) Units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) representing the entire share capital subscribed and paid up are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed before the meeting;

(iii) the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of one liquidator and determination of his powers;
3. Discharge to the Managers for the execution of their mandates to date;
4. Miscellaneous

Then the Sole Member, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Member resolves to appoint as liquidator Mrs. Sabine PERRIER, private employee, born on 22 April 1959 in Thionville, France, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L – 2330 Luxembourg.

The liquidator will be empowered to distribute the assets of the Company and to set off all liabilities. The liquidator is exempted from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

She can, under her own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of her powers which she will define and for the duration fixed by her

The liquidator will be empowered to liquidate the Company under her sole signature and without limitation.

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”). She can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorization of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

Third resolution

The Sole Member resolves to grant full discharge to the Managers for the execution of their mandates to date.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trente mars Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s’est réunie une assemblée générale extraordinaire de l’Associé Unique de Future Entertainment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, Media Center Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 791 du 11 avril 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.414. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire soussignée, suivant acte du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2235 du 16 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L’Assemblée élit comme scrutatrice Madame Sabine PERRIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

La Présidente déclare et prie le notaire d’acter:

i) que l’associé unique («VMIL» ou l’«Associé Unique») présent ou représenté, la mandataire de l’Associé Unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu’il détient est repris dans la liste de présence; ladite liste, après avoir été signée par l’assemblée générale, la mandataire de l’Associé Unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement;

ii) qu’il ressort de cette liste de présence que les quatre cent mille (400.000) parts sociales, d’une valeur nominale de GBP 1,00 (une Livre Sterling) représentant l’intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l’ordre du jour, lequel a été porté à la connaissance de l’Associé Unique avant l’assemblée;

iii) que l’ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d’un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux gérants pour l’exécution de leurs mandats à ce jour;
4. Divers.

L’Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur: Madame Sabine PERRIER, employée privée, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de La Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations sociales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Qureshi, S. Dupont, S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 avril 2012. LAC/2012/15503. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047174/120.

(120064004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Milium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.611.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012047298/10.

(120063625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 27 mai 2008, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, relation LAC/2008/21782, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 4 juin 2008, référence L080083060, pour le compte de la société anonyme «Transcom WorldWide S.A.», établie et ayant son siège social à 45 rue des Scillas L-2529 Howald., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59528, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 le 25 juin 2008,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

1/ IL Y A LIEU DE LIRE DANS LA VERSION ANGLAISE:

«Agenda:

1. Decision to transfer the registered office of Transcom with effect as of the date of this EGM, from 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 45, rue des Scillas L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above mentioned decision, the first and the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The Company will have its registered office in the municipality of Hesperange."»

AU LIEU DE:

««Agenda:

1. Decision to transfer the registered office of Transcom with effect as of the date of this EGM, from 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 45, rue des Scillas L-2529 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above mentioned decision, the first and the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The Company will have its registered office in Luxembourg. "

2/ IL Y A LIEU DE LIRE DANS LA VERSION ANGLAISE:

«First resolution:

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to transfer the registered office of Transcom, with effect as the date of this EGM from 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 45, rue des Scillas L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above mentioned decision, the first and the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The Company will have its registered office in the municipality of Hesperange. "».

AU LIEU DE:

«First resolution:

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to transfer the registered office of Transcom, with effect as the date of this EGM from 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 45, rue des Scillas L-2529 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above mentioned decision, the first and the second paragraph of article 2 of the Articles shall read as follows:

"The Company will have its registered office in the municipality of Hesperange. "».

3/ IL Y A LIEU DE LIRE DANS LA VERSION FRANCAISE:

«Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de Transcom, avec effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire, de 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la décision mentionnée ci-dessus, le premier et le second paragraphe de l'article 2 des Statuts auront la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la ville d'Hesperange»».

AU LIEU DE:

«Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social de Transcom, avec effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire, de 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg au 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la décision mentionnée ci-dessus, le premier et le second paragraphe de l'article 2 des Statuts auront la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg»».

4/ IL Y A LIEU DE LIRE DANS LA VERSION FRANCAISE:

«Première résolution:

1. Décision de transférer le siège social de Transcom, avec effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire, de 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.»

En conséquence de la décision mentionnée ci-dessus, le premier et le second paragraphe de l'article 2 des Statuts auront la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la ville d'Hesperange»».

AU LIEU DE:

«Première résolution:

1. Décision de transférer le siège social de Transcom, avec effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire, de 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg au 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la décision mentionnée ci-dessus, le premier et le second paragraphe de l'article 2 des Statuts auront la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la ville d'Hesperange»».

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2012. Relation: LAC/2012/17855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012048036/86.

(120064306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

In the year two thousand and twelve, on the 19th of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l. a limited liability company having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 166098, hereby represented by Mr. Christophe CAHUZAC, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company Holden Recoveries II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés de Luxembourg") under number B 159487.

Such appearing party, represented as stated here above, representing the entire capital of the Company, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the article 2 of the Articles of Association of the Company.
2. Delete the article 11 of the Article of Association.

The sole shareholder of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

The participants decide to amend article 2 of the Articles of Association. The article 2 will now read as follow:

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (i) the acquisition and the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, and (ii) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (i) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (ii) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, and (iii) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may in particular purchase non-performing consumer debts including but not limited to consumer debts and credit cards receivables.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Second resolution

The participants decide to delete article 11 of the Articles of Association.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril..

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166098,

ici représentée par M. Christohe CAHUZAC, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante est l'associé unique de la société Holden Recoveries II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159487.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour du présent meeting est:

62805

Agenda

1. Modification de l'article 2 des Statuts de la société;
2. Annulation de l'article 11 des Statuts de la société.

L'associé unique de la Société prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est (i) l'acquisition et la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limité à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou sûretés, de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

La Société peut également (i) emprunter sous toute manière ou forme en émettant des obligations, billets à ordre, titres et certificats aux fins énumérés dans les paragraphes précédents, (ii) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en rapport avec et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents et (iii) conclure des accords, y compris mais non limités, des contrats de garantie, contrats de crédit, accords de marketing, des contrats de vente, les contrats de services, les prêts bancaires et les accords de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en rapport avec les objets figurant dans les paragraphes précédents.

La société pourra en particulier acquérir des portefeuilles de dettes de consommateurs incluant mais non limités à des prêts à la consommation et des encours de cartes de crédits.

Les objets de la Société tels que spécifiés dans les paragraphes précédents doivent être interprétés dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou but qui lui est directement ou indirectement liés, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier du Grand Duché de Luxembourg.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'annuler l'Article 11 des Statuts de la société.

Frais estimatifs

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à € 1.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cahuzac, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: EAC/2012/5077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047708/134.

(120064087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Milium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 118.610.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012047300/10.

(120063626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Minorca Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.789.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047301/9.

(120064046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Mobo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.935.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 30/11/2010 le siège social de la société Mobo S.A., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B137935 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2012047303/12.

(120063756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Fiducenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.780.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie à Luxembourg en date du 29 février 2012, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de 6 ans. Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Sébastien GRAVIÈRE
- Patrick USELDINGER
- Michaël ZIANVENI
- Jean HOFFMANN
- Christophe DERMINE
- Marc KOEUNE

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Le Conseil d'administration, réuni en date du 19 avril 2012, a nommé la société Deloitte Audit S.a.r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012047687/23.

(120064705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Ruralia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ruralia Finance S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.811.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-DEUX MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée RURALIA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 128.811,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juillet 2007, numéro 1539 page 73.827 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée générale est présidée par Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

et l'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Fabienne PERUSINI, préqualifiée, toutes ici présentes et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entiereté du capital social souscrit de EUR 100.000,- (cent mille Euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée générale, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la Société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

1. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société au 22 mars 2012;

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en Ruralia Finance S.à.r.l.;

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge y relative, et nomination des gérants;

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne;

5. Modification de la dénomination de «Ruralia Finance S.à.r.l.» en «Ruralia S.r.l.» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società svolge in Italia e all'estero, in via prevalente, non nei confronti del pubblico e nel rispetto dei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 le seguenti attività:

1. attività di natura finanziaria, in particolare l'assunzione di partecipazioni in società e/o enti costituiti o costituendi;

2. la prestazione di servizi di assistenza e consulenza in materia finanziaria ad imprese, aziende e associazioni e la prestazione di servizi di organizzazione e gestione finanziaria, di addestramento e formazione manageriale o professionale;

3. acquisto, vendita e permuta di beni immobili, sia in piena proprietà che anche solo per diritti reali parziali, assunzione e concessione di locazione e sublocazione di mobili e immobili.

Nei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 e non nei confronti del pubblico, la società potrà altresì compiere qualsiasi altra operazione di natura mobiliare ed immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria ritenuta necessaria, opportuna ed utile per il miglior raggiungimento dell'oggetto sociale. I soci potranno effettuare finanziamenti alla società unicamente entro i limiti di legge e secondo i criteri stabiliti dalle competenti autorità a norma dell'art. 11 TULB e successive disposizioni in materia.».

6. Cessation des mandats des gérants et relative décharge à donner aux gérants démissionnaires;

7. Nomination du gérant unique;

8. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg;

9. Délégation de pouvoirs;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Le Président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée générale a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Milan, (Italie), Via Manzoni n. 45, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus, il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver une situation comptable au 22 mars 2012. Cette situation comptable, telle qu'approuvée par l'assemblée, est jointe en annexe.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en Ruralia Finance S.à r.l., avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société à responsabilité limitée Ruralia Finance S.à r.l. se lisent comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de RURALIA FINANCE S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur chacune de EUR 100,- (cent Euros).

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

L'Assemblée constate que l'ancien actionnaire, ARGOS S.p.A. – Società Fiduciaria di Revisione est devenu par le fait de la transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, l'associé unique de Ruralia Finance S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

Conseil d'administration:

- Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.
- Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.
- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo, S.A., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, n° 68, rue de Koerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 112.813 en qualité de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'Assemblée décide ensuite de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013, à savoir:

- Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.
- Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.
- Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.
- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré de Luxembourg en Italie et plus spécialement à Milan (Italie), Via Manzoni N. 45.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «Ruralia Finance S.à r.l.» en «Ruralia S.r.l.»;
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società svolge in Italia e all'estero, in via prevalente, non nei confronti del pubblico e nel rispetto dei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 le seguenti attività:

1. attività di natura finanziaria, in particolare l'assunzione di partecipazioni in società e/o enti costituiti o costituendi;
2. la prestazione di servizi di assistenza e consulenza in materia finanziaria ad imprese, aziende e associazioni e la prestazione di servizi di organizzazione e gestione finanziaria, di addestramento e formazione manageriale o professionale;
3. acquisto, vendita e permuta di beni immobili, sia in piena proprietà che anche solo per diritti reali parziali, assunzione e concessione di locazione e sublocazione di mobili e immobili.

Nei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 e non nei confronti del pubblico, la società potrà altresì compiere qualsiasi altra operazione di natura mobiliare ed immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria ritenuta necessaria, opportuna ed utile per il miglior raggiungimento dell'oggetto sociale. I soci potranno effettuare finanziamenti alla società unicamente entro i limiti di legge e secondo i criteri stabiliti dalle competenti autorità a norma dell'art. 11 TULB e successive disposizioni in materia.»

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

“ **Art. 1. Denominazione.** E' costituita una società a responsabilità limitata denominata “RURALIA S.r.l.”.

Art. 2. Attività sociale. La società svolge in Italia e all'estero, in via prevalente, non nei confronti del pubblico e nel rispetto dei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 le seguenti attività:

1. attività di natura finanziaria, in particolare l'assunzione di partecipazioni in società e/o enti costituiti o costituendi;
2. la prestazione di servizi di assistenza e consulenza in materia finanziaria ad imprese, aziende e associazioni e la prestazione di servizi di organizzazione e gestione finanziaria, di addestramento e formazione manageriale o professionale;
3. acquisto, vendita e permuta di beni immobili, sia in piena proprietà che anche solo per diritti reali parziali, assunzione e concessione di locazione e sublocazione di mobili e immobili.

Nei limiti fissati dal D.lgs n. 385/93 e dal D.lgs n. 415/96 e non nei confronti del pubblico, la società potrà altresì compiere qualsiasi altra operazione di natura mobiliare ed immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria ritenuta necessaria, opportuna ed utile per il miglior raggiungimento dell'oggetto sociale. I soci potranno effettuare finanziamenti alla società unicamente entro i limiti di legge e secondo i criteri stabiliti dalle competenti autorità a norma dell'art. 11 TULB e successive disposizioni in materia.

Art. 3. Sede. La società ha sede legale in Milano. La sede sociale può essere trasferita in qualsiasi altro luogo dello stesso Comune con semplice decisione dell'Organo Amministrativo che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti all'ufficio del Registro delle Imprese.

Potranno essere istituite o soppresse, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, uffici di rappresentanza con la delibera dell'Organo Amministrativo.

Art. 4. Durata. La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata con delibera dell'assemblea dei soci.

Art. 5. Domicilio dei soci. Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, s'intende quello risultante dal libro soci.

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è pari ad euro 100.000,00 (centomila/00).

Le partecipazioni dei soci possono essere determinate anche in misura non proporzionale ai rispettivi conferimenti sia in sede di costituzione sia di modifiche del capitale sociale.

E' consentita l'attribuzione a singoli soci di particolari diritti riguardanti l'amministrazione della società o la distribuzione degli utili.

Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli artt. 2481 e seguenti c.c..

Salvo il caso di cui all'art. 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 del c.c..

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'art. 2482-bis II° comma c.c., può essere omesso, motivando le ragioni di tale omissione nel verbale di assemblea.

La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

E' attribuita alla competenza dei soci l'emissione dei titoli di debito di cui all'art. 2483 c.c.

Nel caso di aumento gratuito del capitale sociale la quota di partecipazione di ciascun socio resta immutata.

Art. 7. Trasferimento mortis causa e inter vivos delle partecipazioni sociali. Le partecipazioni sono liberamente trasmissibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte. In caso di trasferimento delle partecipazioni sociali o parte di esse per atto tra vivi a titolo oneroso è riservato a favore degli altri soci il diritto di prelazione.

A tal fine il socio che intende trasferire la propria partecipazione deve darne comunicazione a tutti gli altri soci mediante lettera raccomandata indicando il nominativo dell'acquirente, il corrispettivo e tutte le altre condizioni dell'alienazione. La comunicazione vale come proposta contrattuale nei confronti dei soci che possono determinare la conclusione del contratto comunicando al proponente la loro accettazione entro sessanta giorni dall'invio della proposta.

In caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, questi si dividono la quota offerta in vendita in modo che tra essi rimanga inalterato il rapporto di partecipazione al capitale sociale.

Qualora nessun socio eserciti il diritto di prelazione di cui al presente articolo, in caso di trasferimento per atto tra vivi delle partecipazioni o di costituzione di diritti reali sulle stesse, e' richiesto il gradimento dell'organo amministrativo.

Pertanto, il socio che intenda alienare la propria partecipazione o costituire sulla stessa diritti reali o di garanzia, dovrà comunicare con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno inviata alla società la proposta di alienazione contenente l'indicazione della persona del cessionario, il prezzo e le altre modalità di trasferimento.

L'organo amministrativo decide senza indugio secondo la maggioranza assoluta dei voti dei presenti e dovrà comunicare al socio, entro 30 giorni, con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno inviata all'indirizzo risultante a libro soci, la decisione motivata sul gradimento.

Qualora il gradimento venga negato dovrà essere indicato altro acquirente gradito. A tal fine l'organo amministrativo indicherà nella lettera di rifiuto il nominativo dell'acquirente proposto; il trasferimento dovrà essere perfezionato alle stesse condizioni indicate nella richiesta di gradimento dal richiedente entro 15 giorni dal ricevimento dell'ultima comunicazione.

Il diritto di prelazione è escluso nei trasferimenti che avvengono a favore del coniuge, dei figli, della società direttamente o indirettamente controllante oppure della società direttamente o indirettamente controllata. E' escluso il diritto di prelazione nel caso di trasferimenti tra fiduciante e fiduciario e viceversa, ove la società fiduciaria esibisca la scritturazione del proprio registro delle intestazioni fiduciarie dalla quale risulti il mandato fiduciario e accetti espressamente l'osservanza delle norme statutarie in tema di diritto di prelazione; e' invece soggetta a prelazione la sostituzione del fiduciante senza sostituzione del fiduciario.

Art. 8. Diritto di recesso. Il socio può recedere dalla società, per tutte e per parte delle sue partecipazioni, nei casi previsti dall'art. 2473 del c.c.

Il socio che intende recedere dalla società deve comunicare la sua intenzione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata che deve pervenire alla società entro 15 giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della decisione che lo legittima o dalla trascrizione della decisione nel libro dei soci o degli amministratori oppure dalla conoscenza del fatto che legittima il recesso del socio. A tal fine, l'organo amministrativo deve tempestivamente comunicare ai soci i fatti che possono dar luogo per i soci stessi al diritto di recesso.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 9. Finanziamenti dei soci. I soci possono eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo, versamenti in conto capitale o finanziamenti sia fruttiferi sia infruttiferi, che non costituiscano raccolta di risparmio fra il pubblico ai sensi delle disposizioni di legge vigenti in materia bancaria e creditizia.

In caso di versamenti in conto capitale, le somme possono essere utilizzate per la copertura di eventuali perdite o trasferite a diretto aumento di capitale di qualunque importo, e ciò previa conforme decisione da assumere in sede assembleare.

Per il rimborso dei finanziamenti dei soci si applicherà la norma di cui all'art. 2467 c.c.

Art. 10. Esclusione. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

Art. 11. Decisione dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge o dalle presenti norme sul funzionamento della società, e sugli argomenti sottoposti alla loro approvazione da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale.

Le decisioni dei soci prese in conformità alla legge e all'atto costitutivo vincolano tutti i soci, ancorché assenti o dissenzienti.

Sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina e la revoca degli amministratori, fatti salvi i diritti riguardanti l'amministrazione della società eventualmente attribuiti a singoli soci;
- c) la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- d) le modificazioni dell'atto costitutivo;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f) la nomina e la revoca dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione;
- g) le altre decisioni che la legge riserva in modo inderogabile alla competenza dei soci.

Le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole dei soci che rappresentano più della metà del capitale sociale e possono essere adottate con deliberazione assembleare, mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto dai soci.

Ogni socio che non sia moroso nell'esecuzione dei conferimenti ha diritto di partecipare alle decisioni e il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Devono essere sempre adottate mediante deliberazione assembleare le decisioni dei soci che riguardano le modificazioni dell'atto costitutivo oppure il compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, e comunque quando lo richiedono uno o più amministratori o i soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, oppure sia espressamente previsto dalla legge.

Il procedimento per la consultazione scritta o l'acquisizione del consenso espresso per iscritto è regolato come segue. Uno dei soci o uno degli amministratori comunica a tutti i soci e a tutti gli amministratori non soci il testo della decisione da adottare, fissando un termine non inferiore a otto giorni entro il quale ciascun socio deve far pervenire presso la sede sociale l'eventuale consenso alla stessa. In caso di mancata risposta nel termine fissato, il consenso si intende negato. Dai documenti devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa. Le comunicazioni possono avvenire con qualsiasi mezzo che consenta di verificarne la provenienza e di avere riscontro della ricezione (anche mediante dichiarazione di ricevuta inviata con lo stesso mezzo), compresi il telefax e la posta elettronica, e devono essere conservate dalla società. Le decisioni dei soci adottate con queste modalità devono risultare da apposito verbale redatto a cura dell'organo amministrativo e inserito nel libro delle decisioni dei soci.

L'assemblea dei soci è regolata dalle seguenti norme:

- a) l'assemblea può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in territorio italiano o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea;
- b) l'assemblea è convocata dall'organo amministrativo con avviso contenente il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco degli argomenti da trattare, spedito a ciascuno dei soci almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea; l'avviso deve essere inviato mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita al domicilio risultante dal libro soci, oppure con qualsiasi altro mezzo che consenta il riscontro della ricezione (anche mediante dichiarazione di ricevuta inviata con lo stesso mezzo), compresi il telefax e la posta elettronica, al recapito precedentemente comunicato dal socio e annotato nel libro soci; in caso di impossibilità o inattività dell'organo amministrativo l'assemblea può essere convocata dall'eventuale organo di controllo oppure da uno qualsiasi dei soci;
- c) nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data di seconda convocazione per il caso in cui nell'adunanza precedente l'assemblea non risulti legalmente costituita. Le assemblee in seconda convocazione devono svolgersi entro trenta giorni dalla data indicata per l'assemblea di prima convocazione
- d) in ogni caso l'assemblea s'intende regolarmente costituita quando è presente l'intero capitale sociale, sono presenti, oppure risulta che sono stati informati della riunione, tutti gli amministratori e componenti dell'eventuale organo di controllo e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento;
- e) i soci possono farsi rappresentare in assemblea da altra persona mediante delega scritta che dovrà essere conservata dalla società;

f) il presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento, accerta e proclama i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale;

g) l'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o dal più anziano, per età anagrafica, degli amministratori che agiscono in via disgiunta o congiunta, e in mancanza dalla persona designata dalla maggioranza degli intervenuti;

h) l'assemblea nomina un segretario, anche non socio, che ne redige il verbale, sottoscritto dallo stesso e dal presidente; nei casi previsti dalla legge e quando il presidente lo ritiene opportuno il verbale viene redatto da un notaio da lui scelto.

Art. 12. Amministrazione. La società è amministrata, alternativamente:

- a) da un amministratore unico;
- b) da un consiglio di amministrazione composto da due o più membri;
- c) da due o più amministratori con poteri congiunti e/o disgiunti, nel numero e con le competenze che verranno determinati dai soci in occasione della nomina.

Il tipo di amministrazione, il numero degli amministratori e le modalità con cui essi agiscono sono stabiliti dai soci contestualmente alla nomina degli amministratori.

Gli amministratori possono essere anche soggetti non soci e sono rieleggibili.

L'organo amministrativo resta in carica fino a revoca o dimissioni oppure per la durata stabilita dai soci in sede di nomina. Gli amministratori sono revocabili in qualsiasi tempo con decisione dei soci, salvo il diritto al risarcimento degli eventuali danni se la revoca dell'amministratore nominato a tempo determinato avviene senza giusta causa.

Quando la società è amministrata da un consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la maggioranza dei consiglieri decade l'intero consiglio.

Qualora il consiglio sia composto da due membri, entrambi si intenderanno decaduti in caso di disaccordo sulla revoca del presidente o dell'amministratore delegato.

Quando l'amministrazione è stata affidata a più amministratori in via congiunta o disgiunta, se per qualsiasi causa viene a cessare anche solo uno di essi, decadono anche gli altri. Fino alla nomina del nuovo organo amministrativo gli amministratori decaduti possono compiere solo gli atti di ordinaria amministrazione.

L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e ha quindi la facoltà di compiere tutti gli atti che ritiene opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge riserva in modo tassativo alla decisione dei soci.

Gli amministratori hanno la rappresentanza generale della società di fronte ai terzi ed in giudizio. Quando la società è amministrata da un consiglio di amministrazione la rappresentanza della stessa spetta a tutti i componenti del consiglio di amministrazione, in via disgiunta tra di loro. Quando l'amministrazione è stata affidata a più amministratori in via disgiunta o congiunta la rappresentanza spetta rispettivamente agli stessi disgiuntamente o congiuntamente.

Il consiglio di amministrazione è regolato dalle seguenti norme:

a) il consiglio, qualora non vi abbiano provveduto i soci in sede di nomina, elegge tra i suoi componenti il presidente ed eventualmente un vice presidente che esercita le funzioni del primo in caso di sua assenza o impedimento, e può nominare uno o più consiglieri delegati determinandone i poteri nei limiti previsti dalla legge;

b) il consiglio si riunisce in territorio italiano o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea quando il presidente lo ritiene necessario o quando ne è fatta richiesta in forma scritta da almeno un amministratore;

c) il consiglio è convocato dal presidente mediante comunicazione scritta contenente la data, il luogo e l'ora della riunione e l'ordine del giorno, inviata a tutti gli amministratori e ai eventuali componenti dell'eventuale organo di controllo, almeno cinque giorni prima di quello fissato per la riunione; la comunicazione può essere inviata anche a mezzo telefax o posta elettronica, al recapito fornito in precedenza dall'interessato ed annotato nel libro delle decisioni dagli amministratori;

d) in mancanza di formale convocazione il consiglio delibera validamente quando sono presenti tutti gli amministratori e i componenti dell'eventuale organo di controllo;

e) le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica;

f) il consiglio di amministrazione nomina un segretario, anche estraneo al consiglio, che redige il verbale delle deliberazioni e le sottoscrive insieme al presidente;

g) le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto da ciascuno degli amministratori; in tal caso uno degli amministratori comunica a tutti gli altri il testo della decisione da adottare, fissando un termine non inferiore a otto giorni entro il quale ciascuno deve far pervenire presso la sede sociale l'eventuale consenso alla stessa; in caso di mancata risposta nel termine fissato, il consenso s'intende negato; dai documenti deve risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa; le comunicazioni possono avvenire con qualsiasi mezzo che consenta di verificarne la provenienza e di aver riscontro della ricezione (anche mediante dichiarazione di ricevuta inviata con lo stesso mezzo), compresi il telefax e la posta elettronica, e devono essere conservate dalla società.

Art. 13. Organo di controllo. La società può nominare il sindaco e/o il revisore oppure il collegio sindacale secondo la normativa tempo per tempo vigente, definendone competenze, poteri e compenso.

Nei casi previsti dalla legge, la nomina è obbligatoria e i soci provvedono secondo la normativa tempo per tempo vigente.

Alla revisione legale dei conti, se necessaria per legge, procede il sindaco oppure il collegio sindacale, secondo la normativa tempo per tempo vigente, tutte le volte che non è nominato il revisore.

Nel caso di nomina del collegio sindacale, quest'ultimo si comporrà di tre membri effettivi e due supplenti a meno che ricorrano i requisiti previsti dalla legge 12.11.2011 n. 183 per la nomina dell'organo monocratico.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi mediante mezzi di telecomunicazione, nel rispetto di quanto previsto per le riunioni del consiglio di amministrazione.

Art. 14. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno. L'organo amministrativo provvede alla formazione del bilancio e lo presenta ai soci per l'approvazione entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Il bilancio può essere presentato ai soci per l'approvazione entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale qualora, a giudizio dell'organo amministrativo, lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società.

Dagli utili netti dell'esercizio deve essere dedotto una somma corrispondente almeno alla ventesima parte di essi destinata a riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale. La rimanente parte degli utili di esercizio è distribuita ai soci, salva una diversa decisione degli stessi.

Art. 15. Titoli di debito. La società può emettere titoli di debito, in conformità a quanto previsto dalla legge, in seguito a decisione dei soci assunta con il voto favorevole dei soci che rappresentano più della metà del capitale sociale.

Art. 16. Clausola compromissoria. Ad eccezione delle controversie in cui la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, qualunque altra controversia fra i soci o fra i soci e la società, fra l'organo amministrativo e l'organo di liquidazione o i membri di tali organi, relativa agli affari sociali e all'interpretazione o esecuzione di questo statuto e che possa formare oggetto di compromesso, è deferita al giudizio di un arbitro che giudica ritualmente e secondo diritto.

L'arbitro è nominato dal Presidente del Tribunale dove la società ha la sua sede legale.

La clausola così formulata risulta conforme al Decreto Legislativo 17 gennaio 2003 n° 5, che all'articolo 34 disciplina l'oggetto e gli effetti delle clausole compromissorie statutarie.

Per qualunque controversia relativa agli affari sociali e all'interpretazione o esecuzione del presente statuto e che non sia possibile sottoporre ad arbitrato, è competente il foro del luogo dove la società ha la propria sede sociale.

Art. 17. Rinvio alla legge. Per quanto non espressamente previsto si applicano le norme di legge."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

- Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

- Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

L'assemblée générale décide de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant unique Monsieur Luigi Di Giorgio né à Taranto (Italie), le 30 mai 1944, demeurant à Vizzolo Predabissi, Italie, Via Melegnano 12, Codice Fiscale: DGR LGU 44E30 L049A sous sa signature individuelle afin d'effectuer tout les actes prévus par la loi italienne suite à l'acte de transfert, et notamment tout acte nécessaire ou simplement utiles à la transcription de l'acte en Italie et à son dépôt auprès des instances compétentes,

afin également d'accomplir toutes formalités relatives au transfert de siège en Italie et également pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Le gérant unique sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne, conformément à l'article 12 des statuts.

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoir, dont ceux de substitution, au susdit gérant unique, agissant individuellement, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications

qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce compétent en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan (Italie).

L'assemblée générale décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Milan (Italie) et de sa radiation au Luxembourg.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée générale décide que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 2.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. PERUSINI, S. PERNET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 26 mars 2012. Relation: RED/2012/390. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012044448/472.

(120058054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Montrachais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.318.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 octobre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTRACHAIS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012047306/16.

(120063734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Ambigest International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 44.620.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi du 10 août 1915) et sur base des résolutions du Conseil d'administration de la société AMBIGEST INTERNATIONAL S.A. (anciennement SIGNAM INTERNATIONAL S.A.):

1. que le projet de fusion entre la société AMBIGEST INTERNATIONAL S.A. (anciennement SIGNAM INTERNATIONAL S.A.), une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 24, RUE St., Mathieu, L-2138 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.620 (la Société Absorbante), et les sociétés AMBIGEST S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.500 et UNIGEST S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.926 (les Sociétés Absorbées) a été régulièrement publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1507 du 8 juillet 2011 (le Projet de Fusion);

2. que le point 4. dudit Projet de Fusion prévoit que la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers au jour ouvrable qui suit la date qui se situe un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial.

3. qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

4. que les Sociétés Absorbées peuvent dès lors être rayées du Registre de commerce et des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2012.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2012048068/26.

(120065430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Mundo Pneus S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, rue de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 88.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047311/9.

(120063374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

MY Group, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.888.

G.T. Management Services S.A., dénonce le siège de la société MY GROUP S.A. 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 139 888 au Registre de Commerce et des Sociétés avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

G.T. Management Services S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012047312/13.

(120063644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Nafoora Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047316/9.

(120063636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.737.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 avril 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société "VERIDICE Sarl" et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société "CONCILIUM Sarl", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Nellie Esparza, avocate, née le 2 février 1971 à Maracaibo (Venezuela), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Alvaro Carnevale et François Georges, le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012047826/23.

(120064647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Nelissen Engineering S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.544.

—
Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 31.08.2011 le siège social de la société Nelissen Engineering S.A., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B100544 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2012047317/13.

(120063726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012047320/13.

(120063587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

NIC Netherlands Investment Corp GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.760.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012047323/12.

(120063612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Nippon Express (Belgium) S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 23.681.

—
Rectificatif L120062762

Il convient de modifier la date de radiation de NIPPON EXPRESS (BELGIUM) S.A.

enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B23.681 effective au 19 avril 2012 et non au 21 décembre 2011 comme précédemment renseigné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047324/13.

(120063578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Portofino S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.164.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 17 avril 2012 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, à partir du 17 avril 2011. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012047338/16.

(120063506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Wegner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.781.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 avril 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 avril 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Frank Wegner, Sven Frisch et François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

4. L'assemblée décide de changer l'adresse professionnelle de Monsieur François Georges au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.
WEGNER HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012047968/22.

(120064128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour RBC Dexia Investor Services Participations S.à.r.l.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012047357/12.

(120063820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.868.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 avril 2012

«Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE dont le représentant légal est Monsieur Thierry Van ROSSUM
- SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE dont le représentant légal est Monsieur Jean-Pierre LASSUS,

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur Monsieur Pierre FRANCOIS, demeurant professionnellement 86, BOULEVARD Haussmann F-75008 PARIS.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Pour la société HERALUX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048263/24.

(120065140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Nobels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOBELS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012047325/11.

(120063548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Select Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenu au siège social le 18 avril 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 18 Avril 2012, des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Mike Abreu Pais, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet au 18 avril 2012, de l'administrateur suivant:

- Madame Kesha Latresha Winifred Phillips, né le 9 mars 1976 à Guyana et demeurant au 333, Roberts Drive, Republic Park, E.B.Demarara, Georgetown, (Guyana) pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELECT CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2012047379/18.

(120063547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Luxembourg Maroc Business Network, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg F 9.096.

STATUTS

Membre d'Honneur:

Son Excellence Mr Samir Addahre Ambassadeur du Maroc en Belgique et au Luxembourg.

Membres Fondateurs:

1. Mr Rachid MALLOUK, Entrepreneur à Luxembourg, né le 23 mars 1972 à Casablanca (Maroc) de nationalité Française et demeurant à 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;

2. Mme Sylvie KREICHER, Avocat au Barreau de Luxembourg, née le 12 avril 1971 à Algrange (France) de nationalité Française et demeurant à 47 rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg;

3. Mme Malika KHAYATI, Juriste, née le 3 Mars 1971 à Villerupt de nationalité Française et demeurant 5 Rue du cimetière L-1521 Luxembourg;

4. Mme Laila BEN ALLAL, Cadre à Luxembourg, née le 4 juillet 1977 à Chaouen (Maroc) de nationalité Belge et demeurant 4 Rue de Bastogne B-6700 Arlon (Belgique);

5. Mr Abderrahim ABDELILAH, Cadre au Maroc, né le 15 Mai 1956 à Casablanca de nationalité Marocaine et demeurant 256 Boulevard Bordeaux, Appartement 4, 20400 Casablanca (Maroc).

6. Mr Slimane BIRROU, Cadre Bancaire à Luxembourg, né le 2 Mai 1976 à Mont St Martin de nationalité Française et demeurant 14 rue Jean de la Fontaine, F-54860 Haucourt (France).

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Création. En date du 8 Décembre 2011, il est créé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. Luxembourg Maroc Business Network (LMBN) a pour objet toute activité de nature à favoriser le développement des relations commerciales, économiques, financières, fiscales, juridiques, scientifiques, sociales et culturelles entre Le Grand Duché du Luxembourg et Le Royaume du Maroc.

Les objectifs principaux de LMBN consistent, entre autres, à:

- Constituer un Business Network entre le Luxembourg et Maroc;
- Promouvoir et renforcer les relations d'affaires entre le Maroc et le Luxembourg;
- Faciliter et encourager les interactions entre acteurs publics et privés aussi bien à Luxembourg qu'au Maroc;
- Encourager et organiser des événements de promotion économique au Luxembourg et au Maroc;
- Favoriser l'établissement de liens bilatéraux dans les domaines de Finance, Juridique, Education, Recherche, Nouvelles Technologies, Entrepreneuriat, Santé, Tourisme et la Coopération au Développement.

LMBN pourra également participer à des initiatives de quelque nature que ce soit qui poursuivraient des buts similaires.

LMBN observera une neutralité absolue en matière politique et religieuse.

LMBN se veut le lien idéal entre toutes les personnes, organisations et entreprises du Luxembourg et de la Grande Région du Luxembourg avec le Maroc et réciproquement la passerelle commerciale et économique entre les personnes, organisations publiques et entreprises marocaines avec le Luxembourg.

Luxembourg Maroc Business Network favorise les synergies et partenariats avec d'autres réseaux, associations, les institutions publiques, les institutions d'éducation, formation, recherche, les compétences et savoir-faire, pour constituer:

- Un réseau de compétences dans les domaines tels que entre autres la Finance, l'Entreprenariat, les Nouvelles Technologies, l'Immobilier, Education et Recrutement;
- Des collaborations et partenariats pour capitaliser et échanger des expériences et pratiques;
- La mutualisation de savoir-faire, moyens et actions engagés en s'appuyant sur des réseaux existants de compétences et expertises.

Luxembourg Maroc Business Network entend poursuivre ses objectifs à travers des activités:

- D'information et sensibilisation par édition et diffusion de Newsletters, revues, publications diverses, montages audiovisuels (reportage télé, DVD) ou informatiques (site internet), organisation et animation de conférences, colloques, expositions, sessions de formation et manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives diverses.

- De capitalisation et diffusion de savoir-faire;
- Conseil et mises en relation professionnelles aux acteurs Luxembourgeois et Marocains dans leurs projets économiques, sociaux et culturels et orientation vers instances compétentes;
- D'étude et de recherche;
- De découvertes par les rencontres, échanges, séjours, voyages;
- De communication événementielle;
- Tout autre type d'activité jugé pertinent.

Aux fins de réalisation dudit objet, LMBN utilise les moyens d'action suivants:

- un Conseil d'Administration et un Bureau;
- un site Internet pour la publication des textes produits et pour les échanges avec les sympathisants et membres actifs;
- diffusion de Newsletters régulières
- des réunions et échanges à la demande sur le terrain.

Art. 3. Durée. Luxembourg Maroc Business Network est créée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination sociale de l'association est Luxembourg Maroc Business Network, ayant pour abrégé LMBN

Art. 5. Siège social. Luxembourg Maroc Business Network a son siège social à Luxembourg:

c/o Cabinet Avocats Sylvie Kreicher
41 Rue Pierre Hentges
L-1726 Luxembourg

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand - Duché du Luxembourg, par simple décision du Bureau.

Titre II. Composition

Art. 6. Composition. L'association est composée de quatre collèges:

- le collège des Membres Fondateurs;
- le collège des Membres d'Honneur;
- le collège des Membres Actifs;

Art. 7. Membres fondateurs. Les Membres Fondateurs sont les membres ayant signé les présents statuts lors de la constitution de Luxembourg Maroc Business Network.

Art. 8. Membres d'honneur. Sont désignés Membres d'Honneur de Luxembourg Maroc Business Network les personnes physiques remarquées pour leur expérience dans les domaines d'intervention de Luxembourg Maroc Business Network et par leurs activités professionnelles, associatives, institutionnelles ou personnelles.

Les Membres d'Honneur sont proposés au Bureau par lettre de recommandation émanant de un ou plusieurs Membres Fondateurs ou d'Honneur. Le Bureau instruit la demande et la soumet au Conseil d'Administration qui en décide souverainement.

Art. 9. Membres actifs. Le statut de Membre Actif concerne des personnes physiques ou morales (entreprises, associations, réseaux, groupements formels ou informels) impliquées dans les objectifs de Luxembourg Maroc Business

Network à titre personnel, professionnel, associatif, institutionnel, à travers des activités d'information, de formation, de recherche, d'études et de conseil.

Pour acquérir et conserver cette qualité de Membre Actif, il faut:

- Etre admis (voir CONDITIONS ADMISSION Article 13-2 des présents statuts)
- Avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la charte éthique de l'association;
- y souscrire et s'engager à les respecter;
- Souscrire aux valeurs, objectifs et activités de l'association et y contribuer;
- S'acquitter de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale.

La demande d'admission au titre de Membre Actif est formulée par écrit (email), dûment motivée et soumise au Bureau qui l'instruit pour la proposer dans un rapport au Conseil d'Administration. Ce dernier se prononce alors souverainement.

Art. 10. Membres honoraires. Peuvent devenir Membres Honoraires les personnes physiques ou morales intéressées par les valeurs, objectifs et activités de Luxembourg Maroc Business Network à titre personnel, professionnel, associatif ou institutionnel. Ils soutiennent l'association, participent à son évolution sans s'y investir par un travail permanent.

Les Membres Honoraires doivent s'acquitter d'une contribution annuelle fixée par l'Assemblée Générale. Ils bénéficient de l'information dispensée et peuvent s'associer aux différentes activités.

Les Membres Honoraires sont enregistrés ou démissionnaires sur simple demande adressée au Bureau.

Art. 11. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre et adhérent se perd par démission adressée par lettre recommandée au Bureau, décès, radiation prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave comme le non-respect des statuts ou de la charte éthique, ou le non-paiement de cotisation après sa date d'éligibilité.

Dans le cas de motif grave, l'intéressé aura été invité auparavant à se présenter devant le Bureau de l'association pour fournir des explications.

Titre III. Structure

Luxembourg Maroc Business Network est gérée par le Conseil d'administration, le Bureau et l'Assemblée générale ainsi que par d'éventuelles Commissions thématiques créées par le Conseil d'Administration ou le Bureau en fonction des besoins.

Art. 12. Assemblée générale. Elle comprend tous les membres de Luxembourg Maroc Business Network asbl.

12-1: DISPOSITIONS COMMUNES, COMPOSITION ET POUVOIR

Seuls les Membres Fondateurs, les Membres d'Honneur et les Membres Actifs ayant acquitté leur cotisation annuelle au jour de l'Assemblée générale ont voix délibérative. En cas de vote, chaque Membre Fondateur ou d'Honneur ou Actif ne détient qu'une seule voix.

Peuvent assister en qualité d'observateurs les partenaires, les experts, les chercheurs, les personnes intéressées par les objectifs poursuivis et le travail accompli par Luxembourg Maroc Business Network asbl.

Les personnes morales ayant le statut de Membre Actif sont représentées au sein de l'Assemblée générale par une seule personne ayant voix délibérative.

Un Membre Actif, Fondateur, d'Honneur absent à l'Assemblée générale peut donner procuration à un Administrateur. Cet Administrateur ne peut détenir que deux procurations.

12-2: ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de Luxembourg Maroc Business Network asbl et partenaires présents. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an au minimum et autant de fois qu'il est besoin, à la demande d'un tiers au moins de ses Membres Fondateurs, d'Honneur et Actifs.

Les convocations doivent être envoyées par le Secrétaire, au moins quinze jours avant la date fixée à l'ensemble des Membres. Elles mentionnent expressément l'ordre du jour établi par le Bureau après consultation des Membres Actifs et Fondateurs. Un formulaire de pouvoirs est joint, précisant les coordonnées du Membre remplacé lors de l'Assemblée et celles de son remplaçant. Des questions additionnelles proposées par les Membres lors de la lecture de l'ordre du jour peuvent être examinées si elles ont été adoptées par un vote à la majorité des membres présents ou représentés.

Chaque Membre invité doit confirmer par écrit sa présence ou son absence à l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire n'est tenue et ne peut valablement délibérer que si le nombre de Membres présents ou représentés atteint le quorum du tiers des Membres Fondateurs, d'Honneur et Actifs enregistrés.

L'Assemblée générale se prononce sur:

- L'ordre du jour;
- Le rapport moral et le rapport d'activité présenté par le Président du Conseil d'Administration;
- Le rapport financier présenté par le Trésorier;
- Les comptes-rendus des commissions éventuelles;
- Le plan d'action et le budget prévisionnel;
- Le montant de la cotisation annuelle;

- Les questions additionnelles admises à l'ordre du jour.

Les votes sont acquis à la majorité des suffrages exprimés par les Membres présents ayant voix délibérative. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au scrutin majoritaire secret au remplacement éventuel des Membres sortant du Conseil d'Administration et des démissionnaires par des candidats membres actifs remplissant les conditions requises.

12-3: ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Elle peut être convoquée par le Président à la demande de la moitié plus un des membres du Conseil d'Administration.

Elle détient seule le pouvoir de modification des statuts et elle peut être appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association.

Son déroulement est conforme à celui de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Conseil d'administration.

13-1: COMPOSITION ET POUVOIR

Luxembourg Maroc Business Network asbl est administrée par un Conseil d'Administration qui est la plus haute instance de décision de Luxembourg Maroc Business Network, garante de la bonne marche de l'association. Elle statue sur les questions stratégiques et les grandes orientations.

Le Conseil d'Administration de Luxembourg Maroc Business Network comprend au plus 7 membres: les 6 Membres Fondateurs et 1 Membre Fondateur d'Honneur. En cas de vacance d'un Membre Fondateur, il sera possible de le remplacer par un Membre d'Honneur supplémentaire.

13-2: CANDIDATURE, ADMISSION ET ELECTION

Au lancement de l'association, les Membres Fondateurs siègent de droit au Conseil d'Administration. Dès le deuxième mandat, en compagnie des Membres Actifs du Conseil d'Administration, ils sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale au scrutin majoritaire à un tour. Ils sont rééligibles indéfiniment.

Le remplacement des Administrateurs sortants et l'admission de nouveaux Administrateurs ont lieu annuellement lors de l'Assemblée Générale.

Peuvent être candidats au mandat d'Administrateur:

- Les personnes physiques, Membres Actifs de Luxembourg Maroc Business Network;
- Les personnes-contact dûment mandatées pour représenter à l'Assemblée Générale les personnes morales bénéficiant du statut de Membre Actif de Luxembourg Maroc Business Network. Le nombre de voix délibératives des associations Membres Actifs est limité à trois.

Les Membres Actifs sont invités par le Bureau à déposer leurs candidatures formulées par écrit et dûment motivées.

Le Bureau instruit les demandes et en fait un rapport devant le Conseil d'Administration.

Pour être admis en qualité de Membre Actif, il faut:

- être recommandé par deux Membres Actifs dont au moins un Membre Fondateur
- obtenir l'accord du Conseil d'Administration réunissant au moins les 5/7 des voix
- accepter les statuts
- payer la cotisation fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'acceptation du membre prend alors vigueur au moment du paiement de la cotisation.

13-3: VACANCE D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR

La vacance d'un mandat d'Administrateur peut provenir:

- Du décès;
- De la démission;
- De la dénonciation, par la personne morale Membre actif, de la personne contact la représentant avant le terme de son mandat;
- De la radiation décidée à la majorité du Conseil d'Administration pour non implication;
- De la perte de la qualité de membre de Luxembourg Maroc Business Network.

En cas de vacance de Membres Actifs élus du Conseil d'Administration, celui-ci pourvoit provisoirement au remplacement de ces membres jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. L'Assemblée Générale pourvoit alors définitivement ces postes vacants par voie d'élection. Les administrateurs ainsi élus le sont pour la durée du mandat restant à couvrir.

13-4: REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Un Administrateur absent à un Conseil peut donner procuration à un autre Administrateur. Un Administrateur peut détenir au maximum trois voix exprimées (la sienne plus deux procurations).

Les décisions sont prises à la majorité plus une des Administrateurs présents ou représentés.

Art. 14. Bureau.

14-1: ELECTION, COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

Le Bureau est l'émanation du Conseil d'Administration dont il reçoit délégation des pouvoirs et devant lequel il rend compte.

Le Bureau fixe ses réunions selon les nécessités, fonctionne de manière collégiale. Il emploie tous les moyens de communication à sa disposition.

Il fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration et il est responsable de l'exécution de ses décisions.

Luxembourg Maroc Business Network est gérée par un Bureau composé de 5 membres au moins issus de et élus par le Conseil d'Administration. Il est constitué de:

- Le Président;
- Deux Vice Présidents;
- Un Trésorier;
- Un Secrétaire;

Le Bureau est l'appareil exécutif de Luxembourg Maroc Business Network asbl et son représentant auprès des organismes, des instances administratives et judiciaires, des organisations gouvernementales et non-gouvernementales nationales ou internationales. Il exécute les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et assure la gestion courante de l'association.

Le Président est chargé de:

- Superviser la coordination et la continuité des activités de l'association;
- Renforcer la communication interne;
- Coordonner la recherche de fonds pour les actions répondant aux objectifs de l'association;
- Elaborer régulièrement les rapports d'activité;
- Signer des conventions de partenariat et des contrats sur avis majoritaire du Conseil d'Administration.

Le Vice Président au Luxembourg et le Vice Président au Maroc sont chargés de remplacer le Président en cas d'absence prolongée de celui-ci, de l'assister dans la gestion de tous les jours et de le représenter si besoin à des événements, réunions ou conférences respectivement au Luxembourg ou/et au Maroc.

Le Secrétaire assume les tâches administratives et la correspondance de l'association, établit les comptes-rendus de réunions, est responsable de la tenue des registres et archives, relaye l'information.

Le Trésorier mène la gestion de l'association, tient la comptabilité, perçoit les versements, effectue les paiements et placements, prépare le bilan annuel, présente les comptes de l'association lors des Assemblées Générales.

Président et Trésorier détiennent seuls la signature sociale et sont habilités à intervenir pour le fonctionnement des comptes bancaires (dépôts, virements...).

14-2: ELECTION

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans par le Conseil d'administration au scrutin majoritaire à un tour. Ils sont rééligibles indéfiniment.

14-3: VACANCE D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le cas de vacance d'un mandat de Membre du Bureau peut provenir:

- Du décès;
- De la démission;
- De la dénonciation, par la personne morale Membre Actif, de la personne contact la représentant avant le terme de son mandat;
- De la perte de la qualité de Membre de Luxembourg Maroc Business Network.

En cas de vacance d'un poste du Bureau, le Président nomme provisoirement un remplaçant par accord à la majorité. Ce remplacement ne devient définitif qu'après un vote favorable du Conseil d'administration le plus proche. Les pouvoirs du membre ainsi élu prennent fin à l'époque où devait expirer le mandat du membre remplacé.

Art. 15. Commissions thématiques. Le Conseil d'Administration ou le Bureau définissent les dossiers thématiques à traiter au cours de l'année de travail et les présentent lors de l'Assemblée Générale. Parmi les Membres actifs, des volontaires peuvent se constituer en commissions thématiques.

Les dossiers, thématiques concernent notamment:

- Les préparations des plans d'action de Luxembourg Maroc Business Network;
- La planification, le montage des projets destinés à renforcer les activités de Luxembourg Maroc Business Network et à soutenir son action, leur présentation devant les bailleurs de fonds.

Art. 16. Ressources. Les ressources dont bénéficiera Luxembourg Maroc Business Network sont les suivantes:

- des cotisations acquittées par les membres de l'association;
- du sponsoring;
- des subventions susceptibles d'être accordées par différentes instances locales, régionales, nationales et européennes;
- des dons en nature;
- des contributions bénévoles;
- des produits des événements organisés;
- des rétributions pour services rendus;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et règlements en vigueur.

Il est tenu une comptabilité des recettes et des dépenses répondant aux normes et à la législation en vigueur pour les associations.

Le Conseil d'Administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice lors de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale désignera deux membres actifs pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée.

Art. 17. Modification des statuts. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire provoquée spécialement à cet effet.

Art. 18. Règlement intérieur et Charte éthique. Un règlement intérieur et une charte éthique peuvent être préparés par le Bureau puis approuvés par le Conseil d'Administration. Ces textes précisent si nécessaire les points qui ne sont pas traités dans les présents statuts.

Art. 19. Dissolution. Elle est prononcée par les 3/4 au moins des Membres Fondateurs, d'Honneur et Actifs présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée au moins un mois à l'avance. En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par L'Assemblée Générale.

Les biens éventuellement disponibles sont alors remis à une association Luxembourgeoise ou Marocaine œuvrant dans un domaine d'activité similaire.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, le 8 Décembre 2011, acte fait sous seing privé.

Rachid MALLOUK / Laila BEN ALLAL / Abderrahim ABDELILAH / Sylvie KREICHER / Malika KHAYATI / Slimane BIRROU

Membres Fondateurs

Référence de publication: 2012047010/283.

(120062316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

Sol Mate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.337.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 13. April 2012

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Karsten BÖHRS mit sofortiger Wirkung zum heutigen Tage als Mitglied des Verwaltungsrates abzurufen.

2. Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Edgar REIFER, geboren am 19. August 1969 in Bitburg (Deutschland), geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5 Heienhaff, mit sofortiger Wirkung zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu bestellen, dies bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2016 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2012047369/17.

(120063724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Nouveau Melusina, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 21.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047326/10.

(120063959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Observe HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.846.

Les statuts coordonnés au 29 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012047327/11.

(120063776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Onel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047330/10.

(120063499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Dumanet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.864.

L'an deux mille douze,

Le vingt-sept février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUMANET S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1101 du 7 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.864.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme en une société anonyme unipersonnelle.

- 2.- Refonte des statuts.
- 3.- Acceptation des démissions des administrateurs de la société.
- 4.- Nomination d'un administrateur unique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que la société ne comporte plus qu'un actionnaire unique et elle décide de transformer la société en une société anonyme unipersonnelle.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "DUMANET S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00), par l'émission et la création de vingt-quatre mille six cent quatre-vingtdix (24.690) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par

l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature du Président du conseil d'administration ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans la limite de ce pouvoir.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre,

leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de février à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, prénommée
- Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,
- Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

L'assemblée générale décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis leur nomination le 14 décembre 2011 jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Axel WEND, expert-comptable, né à Genève (Suisse), le 4 décembre 1941, demeurant à CH-1207 Genève, 1, carrefour de Rive.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en l'an deux mille dix-sept.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, S.I. Hao, M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 février 2012. Relation: LAC / 2012 / 9396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047158/231.

(120063520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Mozina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 59, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.948.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2012 de la société à responsabilité limitée MOZINA S.à r.l. avec siège sociale à L-9964 HULDANGE, 59, Duarrefstrooss et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 103.948 a pris les décisions suivantes:

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation volontaire de la société à responsabilité limitée MOZINA S.à r.l., qui cessera d'exister avec effet immédiat.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers

qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

- L'assemblée générale décide de procéder à la radiation de la Société du registre de commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Huldange, le 31 mars 2012.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2012047835/23.

(120064130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Omega Consulting Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.865.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 31.12.2011 le siège social de la société Omega Consulting Services S.A., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: BB96865 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2012047331/13.

(120063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Palm Optics Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.361.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 septembre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 octobre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012047332/13.

(120063474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Secapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012047378/14.

(120063683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.186.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 août 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012047333/13.

(120063475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Peak Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.189.

Il résulte d'une décision des associés que le siège social de la société est transféré à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012047336/13.

(120063656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

Il résulte d'une décision de l'associé unique que le siège social de la société est transféré à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012047337/13.

(120063652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf im Großherzogtum Luxemburg am 20. April 2012 um 10.30 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Udo Sutterlüty, Herrn Colin Moor sowie Herrn Marc Boesen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Januar 2013 endet.

Référence de publication: 2012048474/17.

(120065938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.
